

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL À SURFACE
SYNTHÉTIQUE AU PARC RÉAL-CLOUTIER DE L'ARRONDISSEMENT
DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement d'une surface synthétique de baseball au parc Réal-Cloutier situé dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Les travaux comprennent la mise en forme, le drainage, l'irrigation ainsi que la mise en place de la surface synthétique, d'éclairage, des équipements de jeux et de sécurité de même que du mobilier urbain ainsi que le déplacement de certains équipements existants si nécessaire.

Ce projet peut également comprendre la réhabilitation environnementale, la gestion et le traitement des sols contaminés ainsi que tous les autres travaux nécessaires à la réalisation du projet.

2. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité.

3. Le projet peut également nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

2° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, requis pour la réalisation complète du projet.

4. Le projet peut également nécessiter l'embauche du personnel requis pour sa réalisation.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 1 725 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 1 725 000 \$

CHAPITRE II

AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL À SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC HENRI-CASULT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

6. Le projet consiste à réaliser des travaux d'aménagement d'une surface synthétique de baseball au parc Henri-Casault situé dans l'Arrondissement de Charlesbourg.

Les travaux comprennent la mise en forme, le drainage, l'irrigation ainsi que la mise en place de la surface synthétique, d'éclairage, des équipements de jeux et de sécurité de même que du mobilier urbain ainsi que le déplacement de certains équipements existants si nécessaire.

Ce projet peut également comprendre la réhabilitation environnementale, la gestion et le traitement des sols contaminés ainsi que tous les autres travaux nécessaires à la réalisation du projet.

7. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et le contrôle de la qualité.

8. Le projet peut également nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

2° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, requis pour la réalisation complète du projet.

9. Le projet peut également nécessiter l'embauche du personnel requis pour sa réalisation.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

10. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 5, 6, 7, 8 et 9 s'élève à la somme de 1 725 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 1 725 000 \$

TOTAL : 3 450 000 \$

Annexe préparée le 15 janvier 2018 par :

Gilles Hamel, architecte
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire